

RÉSOLUTION DE L'ANAPHORE PRONOMINALE: SÉMANTIQUE ET/OU PRAGMATIQUE

Anne Reboul
Université de Genève et U.C. Londres

1. Introduction

Cet article se situe dans le cadre du projet de recherche actuellement en cours à l'Unité de Linguistique française¹ dans la Faculté des Lettres de l'Université de Genève. Ce projet comporte deux volets: d'une part, il s'agit de proposer une description pragmatique (au sens de Sperber & Wilson 1986) de certaines marques linguistiques, et, d'autre part, d'avancer quelques propositions en vue de la constitution d'un analyseur conversationnel.

C'est dans la première perspective, celle de la description pragmatique, que se situe le présent article. Sa matière n'est cependant pas étrangère à la seconde perspective: il s'agit en effet de décrire le processus d'attribution de référents à des anaphores pronominales à partir d'exemples authentiques empruntés au corpus de Schmale-Buton & Schmale (1984). Sur la base des conclusions de cet article, on peut donc avancer des propositions pour la résolution automatique de l'anaphore pronominale (cf. Reboul à paraître a). Il n'en sera cependant pas question ici.

On notera d'autre part que cet article n'est pas aussi homogène que j'aurais pu le souhaiter. En effet, les positions de D. Sperber et D. Wilson, si elles commencent à être bien connues et relativement bien acceptées en Suisse romande, ont des conséquences qui ne sont pas toujours reconnues ou admises en tant que telles. Cet article comporte donc également, nécessairement dans le contexte scientifique actuel, quelques paragraphes qui pourront apparaître comme des redites, mais qui m'ont néanmoins paru indispensables pour établir un consensus minimal sur des points fondamentaux comme la légitimité d'une approche essentiellement interprétative ou la nécessité de l'intégration d'informations non linguistiques dans la description du processus interprétatif. Ainsi, cet article mêle la description pragmatique d'un

¹ Ce projet de recherche est financé par le F.N.S.R.S. (requête n° 1.495-0.86).

phénomène (l'attribution de référents aux pronoms anaphoriques) et l'argumentation en faveur de positions théoretico-méthodologiques.

2. Légitimité d'une approche interprétative de l'anaphore

Dans deux articles récents, M.-J. Reichler-Béguelin aborde l'anaphore, d'une part (Reichler-Béguelin 1988a) à travers la problématique normative de la référentialité et d'autre part (Reichler-Béguelin 1988b) à travers celle, psycho-linguistique, de la *mémoire discursive*. Dans le premier de ces deux travaux, elle considère le problème en linguiste appliquée et, après avoir souligné que la conception traditionnelle de l'anaphore privilégie le «décodeur» plutôt que l'«encodeur», elle essaie de dégager, à partir d'une typologie d'exemples authentiques qui ont été diversement stigmatisés comme déviants, le point de départ d'une «grammaire des fautes» qui pourrait servir de soutien pédagogique aux enseignants de français, langue maternelle ou langue seconde. Dans le second, elle s'attaque au problème, différent, que constitue le fait même de l'existence fréquente d'emplois, déviants par rapport à la norme, de l'anaphore et de la cataphore. Elle propose de les examiner à la lumière de la notion de *mémoire discursive*.

Le problème de l'anaphore, tel qu'il se pose pour le groupe de recherches attaché à l'Unité de Linguistique française de Genève, est cependant bien différent. En effet, le travail de M.-J. Reichler-Béguelin se propose d'aborder l'anaphore du point de vue de l'«encodeur» plutôt que de celui du «décodeur», alors que, pour notre part, c'est plutôt le point de vue de l'interlocuteur (le «décodeur» dans sa terminologie) qui nous concerne. La perspective pragmatique qui est la nôtre, celle de D. Sperber et de D. Wilson, est une perspective de la compétence plutôt centrée sur l'interprétation que sur la production des énoncés. Ainsi, nous abordons les problèmes que nous traitons et, en ce qui me concerne aujourd'hui, l'anaphore, du point de vue de l'interlocuteur, ou, dans la terminologie de M.-J. Reichler-Béguelin, du «décodeur».

Dans ses deux articles, M.-J. Reichler-Béguelin attaque, à juste titre, la conception traditionnelle de l'anaphore selon laquelle «l'anaphore représente un phénomène de dépendance interprétative entre deux unités, la seconde ne pouvant avoir un sens référentiel sans avoir été mise en connexion avec la première, laquelle est appelée, selon les terminologies, *antécédent*, *interprétant*, *(co)référent*, *référent*, *source*, ou encore *contrôleur* de l'anaphorique» (Reichler-Béguelin 1988b, 73). Elle indique, par ailleurs, que cette conception vient d'une asymétrie entre l'attention accordée aux intérêts de l'encodeur et celle qui est accordée

aux intérêts du décodeur: «De manière générale, on retiendra donc que la conception «par reprise» établit une sorte de court-circuit entre l'interprétant et l'anaphorique. Ne tenant pas compte des retraitements divers que le premier a pu subir à l'encodage au cours de son détour par une *mise en mémoire* (...), le point de vue traditionnel privilégie en fait la perspective du destinataire-décodeur, dont l'intérêt est d'avoir à produire le moins possible de calcul inférentiel durant le processus d'identification d'un référent qu'il s'attend donc de préférence à trouver explicité *littéralement*» (idem, 75). Il me semble en fait que, si M-J. Reichler-Béguelin a entièrement raison de dire que la conception traditionnelle, qui privilégie le décodeur, est fausse, il ne faut cependant pas en tirer la conclusion que toute approche interprétative de l'anaphore serait, par le fait même qu'elle est interprétative, frappée de nullité. Si la conception traditionnelle de l'anaphore est fausse, ce n'est pas parce qu'elle privilégie le décodeur, c'est parce qu'elle est normative¹.

Dire que la conception traditionnelle privilégie le point de vue du décodeur n'est, en effet, vrai que partiellement puisque cette conception nous interdit de comprendre le processus par lequel les cas déviants sont effectivement, non seulement produits, mais interprétés. Si donc il est vrai que la conception traditionnelle privilégie le décodeur en tant qu'elle est une norme, il est tout aussi vrai qu'elle ne le privilégie pas en tant qu'elle est une description, puisqu'elle laisse dans l'ombre le processus d'interprétation aussi bien que le processus de production des énoncés stigmatisés comme déviants. M-J. Reichler-Béguelin est, je crois, d'accord avec ce point de vue, puisqu'elle ajoute quelques lignes plus loin: «Si l'on choisit, en revanche, de traiter l'anaphore comme un rappel d'information censée incluse dans le savoir partagé par les partenaires de l'interlocution, on se donne les moyens de décrire aussi bien la procédure d'encodage que celle de décodage» (idem, 75). Je crois donc qu'une approche interprétative n'est pas vouée à l'erreur, dès lors qu'elle n'est pas normative.

Ma perspective, dans cet article, ne saurait être normative dans la mesure où les exemples commentés ici sont principalement des exemples authentiques, dont on sait qu'ils se montrent généralement rebelles à toute analyse tant soit peu normative.

¹ D'où la nécessité d'une "grammaire des fautes", cf. M-J. Reichler-Béguelin (1988a, 2).

3. Différentes situations anaphoriques

Les «situations anaphoriques» dont il est question ne prétendent pas être exhaustives. Il s'agit d'anaphores pronominales dans la conversation téléphonique repérées exclusivement sur le corpus de Schmale-Buton & Schmale (1984).

Il semble que dans la conversation téléphonique plusieurs situations soient possibles:

1. Comme dans le corpus (26), la situation est très simple: il n'y a qu'un référent qui est commun aux deux interlocuteurs et auquel renvoient tous les morphèmes anaphoriques qui apparaissent dans le discours de l'un et l'autre des interlocuteurs:

(1) [(26) «parti en déplacements»]

- 1 A: allô
- 2 B: allô (est-ce que le?) docteur Chéreau est ici s'il vous plaît
- 3 A: non Madame
- 4 B: *il* est parti en déplacements
- 5 A: oui *il* est parti faire des visites
- 6 B: ah bon je vous remercie ..au revoir
- 7 A: au rev au revoir Madame

où A est la réceptionniste et B la cliente.

2. Comme dans le corpus (28), la situation est plus complexe: il y a deux référents: un référent auquel tous les anaphoriques prononcés par le premier locuteur renvoient et un second référent auquel tous les anaphoriques prononcés par le second locuteur renvoient:

(2) [(28) «c'est une otite»]

- 1 A: allô
- 2 B: ici de Pouillé . il faut que le docteur vienne chez
- 3 A: oui
- 4 B: Jacques Maréchal . ce matin
- 5 A: oui. je *lui* dirai
- 6 B: oui. alors ce matin s'il vous plaît
- 7 A: bon oui enfin eh (et?) qui est malade s'il vous plaît
- 8 B: c'est pour mon fils et qui c'est une otite alors c'est pour son travail *il* voudrait savoir
- 9 A: ah oui oui je *lui* dirai

10 B: hum . merci au revoir Madame
11 A: au revoir Madame

où A est la réceptionniste et B la cliente.

Dans le cas de (28), le référent auquel renvoient tous les anaphoriques produits par l'employée du Docteur Chéreau (A), c'est le *docteur*. Il est introduit par le second locuteur, la cliente (B), mais seule A fait référence au docteur anaphoriquement. Le deuxième référent, *le fils de la cliente*, est introduit par B qui est seule à y faire référence anaphoriquement.

3. La troisième possibilité, celle qui nous intéressera dans la suite de cet article, concerne les cas où l'interprétation est difficile. En effet, la référence anaphorique, dans la conversation téléphonique, fonctionne comme dans le discours ordinaire, c'est-à-dire que l'attribution des référents aux morphèmes anaphoriques se fait soit au niveau syntaxique ou sémantique, soit au niveau pragmatique (au sens de Sperber & Wilson 1986), si la syntaxe et la sémantique ne parviennent pas à attribuer les référents. L'attribution de référents par la syntaxe et la sémantique peut échouer dans deux cas:

- (i) il y a plusieurs référents possibles syntaxiquement ou/et sémantiquement pour le même anaphorique: on est alors devant un cas d'*ambiguïté anaphorique*;
- (ii) il n'y a pas de référent linguistique disponible pour cet anaphorique: dans ce cas, il y a *absence d'antécédent*.

Je donnerai ici deux exemples illustrant ces deux possibilités, tous deux tirés de la même conversation, celle qui apparaît dans le corpus de G. Schmale et E. Schmale-Buton sous l'étiquette: (70) «*introduit en erreur*».

Le premier exemple est le suivant:

(3)
B 74: ben là il y a un contrôleur de la (...) de la . de la. préfecture
qui est venu
C 56: oui de la DAF
B 75: et alors *il* nous a intro / *il* nous a dit ben bien sûr quand *il*
les a vus dans les états qu'*ils* étaient tous les deux . euh *ils*
pouvaient pas alors il fallait *les* mettre où euh j'sais pas
euh . et alors euh *ils* étaient d'a / *ils* avaient l'air d'accord
alors euh *ils* (étaient?) je sais pas euh

- C 57: oh je ne sais pas *s'ils* disent bien d'accord j'en sais rien
j'sais pas comment *ils* font quand *ils* sont sur place hein
B 76: ben oui mais alors *ils* feraient mieux de de d'être beaucoup
plus clairs à ce moment-là

où *B* est la cliente et *C* la doctoresse.

En B75, les pronoms de la troisième personne du pluriel sont ambigus puisque la réponse de C57 indique que la doctoresse n'a pas compris que la cliente parle de ses parents et non du contrôleur de la DAF. L'intérêt de cet exemple, au-delà de l'ambiguité, c'est de montrer qu'une certaine dose d'ambiguité est parfaitement acceptable¹, puisqu'en B76 la cliente reprend l'interprétation de la doctoresse en C57.

Je voudrais également proposer quelques réflexions, nécessairement schématiques à ce stade de mes travaux, sur le second problème, celui qui se pose lorsqu'un anaphorique n'a pas de référent linguistique. En voici un exemple, toujours tiré de la conversation numérotée (70) dans le corpus de E. Schmale-Buton et G. Schmale, qui est le suivant:

- (4)
B 0 allô
C 0 allô
B 1 bonjour Madame
C 1 bonjour Madame
B 2 je m'excuse de vous avoir pas dit mais je savais pas je croyais
que c'était le docteur et vous êtes peut-être docteur vous aussi
C 2 oui
B 3 ah excusez-moi vous faites partie de la commission de
l'allocation compensatrice
C 3 oui
B 4 ah bon . euh je voudrais savoir euh quels sont les critères qui
vous ff / qui vous . qui obligent la commission au *rejet*
C 4 ah qui obligent euh oui enfin il y a des critères bien sûr pour
l'obtenir
B 5 ouais
C 4 en tout cas hein
B 6 oui oui oui
C 5 alors tous ceux qui n'ont pas (on dira?) / qui n'ont pas les
critères peuvent ne pas l'avoir

¹ On trouvera une analyse un peu plus détaillée de l'exemple (3) dans A. Reboul (à paraître a).

où *B* est la cliente et *C* le médecin.

Les anaphoriques qui nous intéressent sont à la ligne C4 et à la ligne C5¹. Je partirai ici de l'hypothèse que ces deux morphèmes sont parfaitement interprétables, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de problème à leur attribuer un référent, d'ailleurs commun. Le problème n'est pas de déterminer leur référent, mais d'expliquer l'attribution d'un référent à ces deux morphèmes alors même qu'ils n'ont pas de référents linguistiques dans cette conversation.

Je voudrais expliciter un peu cette affirmation. S'il n'y a pas de référent linguistique pour *l'* dans C4 et C5, c'est parce que le référent de *l'*, à savoir *l'allocation compensatrice*, n'apparaît pas en tant que tel dans le texte, mais seulement en tant que composant d'un syntagme nominal complexe, *la commission de l'Allocation compensatrice* (dont la tête est le nom *commission* et non le syntagme *allocation compensatrice*). Ainsi, le référent de *l'* dans C4 et C5 n'est pas représenté linguistiquement dans le discours et les analyses syntaxique et sémantique ne peuvent expliquer l'attribution du référent.

4. Anaphore: aspects linguistiques, aspects pragmatiques

La définition traditionnelle de l'anaphore est la suivante: «Un segment de discours est dit anaphorique lorsqu'il est nécessaire, pour lui donner une interprétation (même simplement littérale) de se reporter à un autre fragment du même discours» (Ducrot & Todorov 1972, 358). Cette définition ne va pas sans problème dans ce cas précis: il faudrait admettre soit que *l'* en C4 et *l'* en C5 ne sont pas des anaphoriques, soit donner à l'anaphore une autre définition, c'est-à-dire admettre, comme le fait M.-J. Reichler-Béguelin, qu'il faut écarter la conception traditionnelle.

Je voudrais, avant de continuer l'examen de l'exemple (4), m'arrêter un instant sur un exemple proposé par Brown & Yule (1983) dans leur chapitre sur la *référence dans le texte et dans le discours*:

(5) Kill an active, plump chicken. Prepare *it* for the oven, cut *it* into four pieces and roast *it* with thyme for 1 hour.

(5') Tuez un poulet vif et bien gras. Préparez-*le* pour le four, coupez-*le* en quatre et rôtissez-*le* pendant 1 heure.

¹ Je traiterai aussi de l'anaphore nominale de *rejet*, mais très brièvement, puisque l'anaphore nominale n'est pas le sujet de cet article.

G. Brown et G. Yule commentent cet exemple de la façon suivante:

«l'identité du poulet est probablement préservée, au moins jusqu'au moment où il est démembré, mais sa description a certainement changé. Un lecteur qui remonterait simplement la chaîne endophorique et qui substituerait l'expression *un poulet vif et bien gras* à *le* dans le dernier syntagme, aurait échoué à comprendre le texte.»

(Brown & Yule 1983, 202).

L'expression *endophorique* qualifie le fonctionnement des anaphoriques et des cataphoriques et est opposée à *exophorique* qui correspond à celui des déictiques. Comme le disent très justement G. Brown et G. Yule, ce qui est désigné par *le* dans l'exemple (5'), c'est bien le *poulet*, non en tant qu'il apparaît nommément dans le texte, mais en tant qu'être sujet à diverses modifications et dont la description évolue.

Je voudrais suggérer qu'en fait les anaphoriques ont souvent cette particularité que l'attribution de leurs référents ne se fait pas tant à travers le discours préalable (ou, dans le cas des cataphoriques, ultérieur) mais plutôt à travers la représentation mentale que se fait l'interlocuteur d'un individu ou d'un objet, représentation qui inclut les changements éventuels qui les concernent.

Quel est le rapport entre l'exemple (4) et l'exemple (5')? Je voudrais suggérer qu'en dépit des apparences, ici trompeuses, dans l'exemple (5'), ce n'est pas à un référent linguistique préalablement apparu dans le texte que font référence les trois *le* de l'exemple (5') (le seul référent possible serait *un poulet vif et bien gras*, et comme le font remarquer G. Brown et G. Yule, l'attribution de ce référent rendrait incompréhensible la suite du texte), mais à la représentation mentale de plusieurs états successifs du même objet, à savoir le *poulet mort*, le *poulet préparé pour le four* et le *poulet coupé en quatre*, tous référents qui n'apparaissent pas linguistiquement dans le texte. La similitude avec l'exemple (4), c'est que dans l'exemple (4), il n'y a pas non plus de référent linguistiquement représenté dans le texte pour *l'* en C 4 et C 5. La différence, cependant, c'est que dans l'exemple (4), les indications qui permettent de construire les différents référents successifs des différents *le* sont données explicitement. Je voudrais avancer ici ma première hypothèse: dans des cas comme celui de (4), où il n'y a pas d'indications linguistiques permettant de construire des représentations mentales des différents référents de

morphèmes anaphoriques, le système de représentation des connaissances prend la relève.

Cette possibilité a déjà été évoquée, d'une part, comme je l'ai déjà signalé, par M-J. Reichler-Béguelin, qui a choisi la notion de *mémoire discursive* ou de *savoir partagé*, et par B. Fradin (cf. Fradin 1984). J'y reviendrai plus loin.

Un autre exemple (fabriqué) d'ambiguïté, emprunté à Mehler & Dupoux (1987), donne d'autres arguments pour considérer que l'analyse strictement linguistique de l'anaphore ne suffit pas:

- (6) Après avoir considéré son dossier, le directeur limogea l'ouvrier, parce qu'il était un communiste convaincu.

Les auteurs commentent (6) de la façon suivante: «le référent de «il» sera «directeur» si l'action se passe en Union Soviétique, mais sera «ouvrier» si nous nous trouvons aux Etats-Unis» (Mehler & Dupoux 1987, 74).

Par ailleurs, j'ai découvert, dans un article du programme de télévision de La Suisse, l'exemple suivant:

- (7) Ce strip-tease est un événement! Patti Layne a cru qu'il suffisait d'ôter *la sienne* pour y réussir (nous vous en parlions en décembre dans cette rubrique *Projecteur*).

L'intérêt de cet exemple est qu'il n'y a aucune référence linguistique susceptible d'éclaircir le possessif ni dans (7) ni dans la suite de l'article ((7) en est la première phrase). Je suggère que *la sienne* représente la culotte de Patti Layne et que les auteurs de l'article se sont appuyés sur l'anecdote bien connue de Madonna jetant sa culotte au public. Dans ce cas, ce serait donc sur la base d'un scénario général, qui attribue aux chanteuses la tendance à retirer leurs culottes, que le lecteur peut interpréter le possessif.

Ce que tous ces exemples mettent en lumière, ce n'est pas uniquement la difficulté qu'il peut y avoir dans certains cas à attribuer un référent à une anaphore pronominale, mais plutôt la capacité que nous avons d'interpréter sans efforts apparents des discours dont l'analyse linguistique prédirait l'agrammaticalité ou l'incohérence à des degrés divers. Par ailleurs, indépendamment des exemples (4) et (5), les exemples (6) et (7) montrent clairement que l'attribution de référent à un pronom anaphorique, que ce soit dans les cas d'ambiguïté comme (6)

ou dans les cas d'absence de référent linguistiquement déterminé comme (7), passe par le recours à des connaissances dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne sont pas exclusivement linguistiques.

5. Connaissances linguistiques et connaissances non linguistiques

Si l'attribution de référent à certaines anaphores pronominales passe par le recours à des connaissances non strictement linguistiques, reste que la possibilité même d'admettre ce recours dans l'analyse d'exemples ne va pas sans difficulté. Le problème porte sur la légitimité d'une approche non linguistique d'exemples linguistiques.

Il y a, dans un reproche de ce type, beaucoup de vérité, mais aussi beaucoup de manque de réalisme quant à ce que peut et ce que ne peut pas faire une approche strictement linguistique. Je voudrais, dans le cadre d'une réponse à des objections de ce type, développer un certain nombre de thèmes, notamment la nature de l'information mise en jeu, l'interaction de ce type d'information avec une analyse linguistique, etc.

Dans un article paru en 1977, G. Miller a évalué ce point de vue et a proposé des réponses. Je vais m'y attarder quelque peu. Au début de son travail, il remarque qu'il y a une certaine tentation à distinguer deux types de connaissance: la *connaissance lexicale*, directement liée aux morphèmes présents dans un énoncé et la *connaissance pratique*, qui porte sur le monde, mais qui peut avoir un rôle à jouer dans l'interprétation de certains énoncés au moins. G. Miller explique pourquoi cette distinction est si séduisante: «L'avantage de distinguer la connaissance pratique de la connaissance lexicale est d'aider à délimiter les phénomènes qu'une théorie de la communication linguistique peut avoir à traiter. Il y a déjà plus qu'assez d'éléments à expliquer si nous limitons notre théorisation aux significations lexicales des mots et des phrases et à leurs relations d'enchaînement linguistique. Si nous devons aussi inclure une théorie de la connaissance en général, la tâche théorique deviendra impossible» (Miller 1977, 401). Cette position est celle qui est généralement admise parmi les linguistes. Cependant, G. Miller fait remarquer que «si nous plaçons la connaissance pratique hors du mécanisme élémentaire de la compréhension linguistique, nous créons la nécessité d'une nouvelle explication sur le besoin et la manière dont la connaissance pratique est invoquée dans un but interprétatif» (Miller 1977, 401). G. Miller propose donc de considérer que dans l'entrée lexicale associée à un mot, il y a place pour de la connaissance non lexicale.

Je ne discuterai pas de la théorie de G. Miller, malgré son intérêt, parce qu'elle ne nous concerne pas directement ici. Je voudrais, par contre, revenir sur la tentation qu'il y a à distinguer deux types de connaissances (ou, plus généralement, plusieurs types de connaissances), dire pourquoi, à mon sens, cette distinction est justifiée, mais pourquoi, malgré tout, le linguiste, dès lors qu'il n'entend pas se limiter à l'analyse des propriétés syntaxiques de la phrase, doit prendre en compte ces deux types de connaissances.

Un détour par la théorie de D. Sperber et D. Wilson me semble indiqué. Je n'exposerai pas dans ses détails la théorie de la pertinence (j'aurai l'occasion d'y revenir). Je me contenterai d'en rappeler les grandes lignes.

Selon D. Sperber et D. Wilson, il y a deux étapes dans l'interprétation d'un énoncé: d'abord, l'énoncé est analysé par un module linguistique qui couvre les domaines de la phonologie, de la syntaxe et de la sémantique et qui fournit la *forme logique* de l'énoncé. La forme logique d'un énoncé est une suite structurée de *concepts* qui, chacun, correspondent à une *adresse* en mémoire. Sous l'adresse d'un concept, on trouve diverses informations regroupées sous trois entrées: sous l'*entrée logique*, on trouve des informations sur les relations logiques (implication, contradiction, etc.) que le concept en question entretient avec d'autres concepts appartenant à la même forme logique; sous l'*entrée encyclopédique*, on trouve des informations non linguistiques regroupant tout ce que l'on sait sur le concept en question et qui permet de délimiter son extension, s'il en a une; sous l'*entrée lexicale*, on trouve des informations sur la contrepartie en langue naturelle du concept concerné.

On l'aura noté, la différence que fait G. Miller entre connaissance lexicaire et connaissance pratique est parallèle à celle que font D. Sperber et D. Wilson entre les informations (règles phonologiques, syntaxiques et sémantiques) utilisées par le module linguistique ainsi que celles qui se trouvent dans les entrées logique et lexicale du concept d'une part et les informations qui apparaissent sous l'entrée encyclopédique du concept de l'autre.

On le voit, cette distinction est donc conservée par D. Sperber et D. Wilson et il est intéressant de remarquer qu'elle est parallèle à la distinction qu'ils font entre la *forme propositionnelle* d'un énoncé (qui est équivalente soit à la forme logique de cet énoncé, soit à la forme logique enrichie) qui constitue à proprement parler la *signification* de l'énoncé (dans le sens de la sémantique vériconditionnelle: i.e. ce qui est

susceptible de recevoir une valeur de vérité) et l'interprétation d'un énoncé, à savoir l'ensemble d'implications contextuelles que cet énoncé, interprété par rapport à un contexte, produit.

Nous l'avons vu, dès que l'on veut récupérer l'interprétation complète d'un énoncé, le recours à une analyse strictement linguistique ne saurait suffire. Mais, même l'interprétation des énoncés ne peut se faire de façon satisfaisante dans ce cadre. En effet, le seul domaine d'application légitime d'une analyse strictement linguistique, le seul où elle peut se révéler efficace, est la phrase, qui est d'ailleurs son objet d'analyse naturel. Je ne développerai pas ce point, mais je me contenterai de rappeler la distinction généralement admise en pragmatique entre la *phrase*, objet théorique qui est du ressort de la syntaxe et de la sémantique, entendue au sens étroit, et l'*énoncé* qui relève de la pragmatique¹.

On le voit donc, l'option étroite, dès lors que l'on veut faire une pragmatique discursive, n'est pas viable. Elle n'est tout simplement pas réaliste et le linguiste lucide devra choisir entre l'option étroite qui le limite à l'analyse de la phrase et l'option élargie qui lui permet d'aborder, non seulement l'énoncé, mais le discours, qu'il soit monologique ou dialogique.

6. L'hypothèse lexicale

Le problème, nous l'avons vu au paragraphe précédent, n'est donc plus de savoir si le recours à des connaissances non linguistiques est légitime, mais bien plutôt de déterminer les différents rôles joués par la syntaxe, la sémantique et la pragmatique (ou, à la suite de D. Sperber et D. Wilson, je situe le recours à la connaissance non linguistique) dans l'attribution de référents aux anaphores pronominales.

Un linguiste, B. Fradin (cf. Fradin 1984), a abordé ce problème de son point de vue, celui (à l'époque) du lexicographe. Il s'agissait pour lui d'étudier l'anaphore à travers la notion de stéréotype nominal². Il se situe, dans ce travail, dans la perspective dégagée par Putnam (1975) et Kripke (1972) qu'il décrit de la façon suivante: «Cette critique [celle que

¹ Chez D. Sperber et D. Wilson, cette distinction recoupe celle, que nous retrouverons plus loin de forme logique et de forme propositionnelle.

² On retrouve cette notion dans un autre article, moins directement utile en l'occurrence, parce que centré sur la signification lexicale en tant que telle plutôt que sur son rôle dans l'attribution d'antécédents aux anaphoriques (cf. Fradin 1986).

H. Putnam et S. Kripke ont adressée à l'analyse russellienne de la signification) vise à montrer qu'on ne peut à la fois dire que l'intension détermine l'extension et que connaître la signification d'un mot c'est se trouver dans un certain «état psychologique» (Fradin 1984, 326). Dès lors, le problème (qui ne concerne que les noms désignant des espèces ou des substances naturelles, ou encore des objets fabriqués), c'est la *représentation sémantique* de ces mots, qui n'est «plus conçue comme la conjonction d'un nombre fini d'éléments discrets, considérés comme des primitifs sémantiques» (idem). B. Fradin adopte donc l'idée que la représentation sémantique d'un nom de ce type comprend une suite ouverte de propriétés associées à ce nom et pas nécessairement compatibles entre elles, ce qu'il appelle *stéréotype*. Le stéréotype est défini de la façon suivante: «le «stéréotype» d'un N sera la suite ouverte (i.e. non finie) d'énoncés (c'est-à-dire de phrases de la langue et non d'une métalangue) associée à N» (idem). Son problème, dès lors, est de décrire les énoncés associés à la représentation sémantique d'un nom donné.

B. Fradin est ainsi amené à aborder le problème de l'anaphore et de l'utilisation, dans l'interprétation de l'anaphore, d'éléments qui interviennent non pas linguistiquement, mais cognitivement dans les énoncés qui apparaissent dans la représentation sémantique du nom concerné. Au-delà de l'interprétation, il arrive donc à donner une théorie originale de la grammaticalité ou de l'agrammaticalité des énoncés avec anaphores, en faisant passer la grammaticalité de ces énoncés, non plus seulement au niveau de la structure syntaxique des énoncés linguistiquement réalisés, mais au niveau de la structure sémantique des énoncés attachés à la représentation sémantique des noms, énoncés qui n'ont, quant à eux, qu'une existence cognitive. Je voudrais, pour conclure cet examen, signaler qu'à mon avis, à la différence de la plupart des auteurs qui ont essayé de proposer une solution cognitive au problème de l'anaphore, B. Fradin a bien compris que le problème n'est pas simple, mais *double* et qu'il peut se poser comme suit: *non seulement quels sont les référents possibles?, mais aussi comment détermine-t-on le référent parmi tous les référents possibles?*

C'est précisément ce double problème que soulève un exemple comme (4) et il me semble qu'on ne peut y répondre, en ce qui concerne son premier aspect, sans qu'il soit fait appel à des notions utilisées à la fois en intelligence artificielle et en psychologie cognitive: celles de cadres et de scénarios, de plans et de scripts. Pour répondre au deuxième aspect de ce problème, un retour sur les aspects sémantiques

des énoncés, dans une perspective qui, sans être exactement celle de B. Fradin, lui est parallèle, sera nécessaire.

7. Quels sont les référents possibles?

Il y a deux façons de comprendre la question *quels sont les référents possibles?*. Dans la première, on considère que cette question porte sur la limitation de tous les référents possibles à quelques référents seulement qui se révéleraient être plus cohérents dans l'énoncé en question ou qui se trouveraient renforcer la pertinence de cet énoncé. Dans la seconde, et c'est celle que je retiendrai ici, il s'agit seulement, à partir d'un énoncé qui n'offre pas la possibilité de déterminer l'antécédent de l'anaphorique qu'il contient, de rechercher dans les informations déjà données précédemment les antécédents possibles de l'anaphorique en question.

Avant de développer la réponse que je voudrais donner à cette question, je voudrais rappeler quelques notions centrales dans la théorie de la pertinence¹, notamment la distinction entre *forme logique* et *forme propositionnelle* d'un énoncé. On se souviendra qu'il y a, selon D. Sperber et D. Wilson, une distinction importante entre d'une part, la pragmatique qui relève de processus cognitifs non spécifiquement linguistiques et ce qu'ils appellent *l'input system* linguistique², qui recouvre les domaines de la phonologie, de la syntaxe et de la sémantique. *L'input system* linguistique opère d'abord et libre, comme première interprétation de l'énoncé, sa forme logique. Cette forme logique peut être pleinement propositionnelle, si elle est susceptible de recevoir une valeur de vérité ou moins que pleinement propositionnelle si elle ne l'est pas. Dans le cas

¹ Je ne ferai pas un exposé complet de la théorie de la pertinence parce que cette théorie commence à être bien connue du public des CLF. Pour un exposé de cette théorie, outre bien évidemment l'ouvrage de D. Sperber et D. Wilson lui-même (cf. Sperber & Wilson 1986), je ne peux que renvoyer à un certain nombre de mes articles précédents: Reboul (1986), Reboul (1988) et, plus spécifiquement sur l'apport de la théorie de la pertinence à l'analyse des anaphores pronominales, Reboul (à paraître b).

² Ce terme d'*input system* linguistique, tout autant que la hiérarchisation qu'il introduit entre un système proprement linguistique qui livre une première interprétation de l'énoncé et un système non spécifiquement linguistique qui livre l'interprétation définitive de l'énoncé, est emprunté moyennant adaptation au problème spécifique de l'interprétation des énoncés, à la théorie cognitive développée par J. Fodor (cf. Fodor 1983).

où elle ne l'est pas, c'est le rôle de la pragmatique de l'enrichir jusqu'à la rendre pleinement propositionnelle. L'intérêt de cette distinction pour l'étude des anaphoriques¹, c'est qu'une des façons dont la forme logique d'un énoncé peut être moins que propositionnelle, c'est précisément de comporter une variable libre, comme, notamment un pronom. Par ailleurs, on remarquera que augmenter le stock d'antécédents possibles pour un anaphorique, ou le créer si aucun antécédent n'apparaît dans la structure linguistique de l'énoncé, cela revient dans le cadre de la théorie de D. Sperber et D. Wilson, à construire un certain nombre de contextes² qui peuvent servir à l'interprétation de l'énoncé en question.

Je voudrais revenir, pour répondre à cette question, à l'exemple (4):

(4)

- B 3 ah excusez-moi vous faites partie de la commission de l'allocation compensatrice
C 3 oui
B 4 ah bon . euh je voudrais savoir euh quels sont les critères qui vous ff / qui vous . qui obligent la commission au *rejet*
C 4 ah qui obligent euh oui enfin il y a des critères bien sûr pour l'obtenir
B 5 ouais
IC 4 en tout cas hein
B 6 oui oui oui
C 5 alors tous ceux qui n'ont pas (on dira?) / qui n'ont pas les critères peuvent ne pas l'avoir

Le problème dans cet exemple, c'est que le référent de *l'* en C4 et en C5, à savoir **l'allocation compensatrice**, n'est pas mentionné comme syntagme autonome dans le contexte linguistique. On peut cependant, à mon sens, argumenter en faveur du fait que, comprendre le syntagme nominal *commission de l'allocation compensatrice*, c'est comprendre que le rôle de cet organisme social est de distribuer une certaine somme d'argent (allocation compensatrice) à des gens qui, pour des raisons diverses en ont besoin. En d'autres termes, comprendre ce syntagme,

¹ Particulièrement lorsque l'anaphore ne se réduit pas à un cas de variable liée.

² Dans la théorie de D. Sperber et D. Wilson, chaque énoncé est interprété par rapport à un contexte qui n'est pas donné mais construit, énoncé après énoncé, sur la base des informations trouvées sous l'adresse des concepts qui constituent la forme logique de l'énoncé. Un contexte est une suite de propositions ou assumptions contextuelles, entretenues avec plus ou moins de force.

c'est avoir accès d'une façon ou d'une autre à un scénario¹ du type de (8):

(8)

- la commission de l'allocation compensatrice se voit soumettre des demandes d'allocations compensatrices
- ces demandes ont la forme de dossiers
- ces demandes seront évaluées selon certains critères
- si les dossiers soumis répondent à ces critères la demande sera satisfaite, partiellement ou entièrement
- si la demande est satisfaite, une allocation compensatoire sera attribuée.

Il y a, on le notera, deux cas différents: soit, et c'est ce qui se produit dans l'exemple (4), le scénario en question existe dans la mémoire et la mention même de la commission de l'allocation compensatrice suffit à le rappeler à l'interlocuteur, lui donnant ainsi un accès direct aux informations qui lui seront nécessaires pour attribuer un antécédent commun à l' à la ligne C4 et à l' à la ligne C5; soit le scénario en question n'existe pas encore car le syntagme nominal commission de l'allocation compensatrice ne correspond pas à un concept déjà connu de l'interlocuteur. Dans ce second cas, je fais l'hypothèse que, sur la base des informations qu'il trouvera sous les différents concepts qui constituent la forme logique de l'énoncé à la ligne B3, l'interlocuteur construira un tel scénario. Cette opération aurait à peu près la forme suivante:

(9) *Création d'un scénario*

1. perception de l'énoncé B3: *ah excusez-moi vous faites partie de la commission de l'allocation compensatrice*
2. accès à la forme logique de B 3: *ah excusez-moi vous faites partie de la commission de l'allocation compensatrice*
3. accès aux informations encyclopédiques correspondant aux concepts *commission, allocation, compensatrice*:

¹ J'emploie ici ce terme de façon non technique. Il est plus que probable que la notion de scénario que j'utilise ici n'est pas exactement la notion technique définie par M. Minsky (cf. Minsky 1977). De même que je n'essaierai pas ici de la préciser davantage, je n'essaierai pas non plus de discuter des avantages et des inconvénients de la théorie des cadres et des scénarios de M. Minsky d'une part ou de ceux de la théorie des plans et des scripts de R. Schank et R. Abelson d'autre part (cf. Schank & Abelson 1977). J'entends ici la notion de scénario de façon non technique comme un ensemble d'informations structurées.

commission: une commission se réunit pour prendre des décisions; elle peut statuer sur divers problèmes et elle peut notamment répondre à des demandes

allocation: une allocation est une certaine somme d'argent, qu'un organisme public ou privé peut décider d'attribuer à des particuliers ou à d'autres associations, généralement sur la base de critères que les dossiers de ces particuliers ou de ces associations se trouvent satisfaire

compensatrice: une compensation est une aide en nature ou en liquide qu'on attribue à quelqu'un pour réparer un dommage qu'il a subi ou pour l'aider à le surmonter

4. construction à partir de ces informations d'un scénario:

- la commission de l'allocation compensatrice se voit soumettre des demandes d'allocations compensatrices
- ces demandes ont la forme de dossiers
- ces demandes seront évaluées selon certains critères
- si les dossiers soumis répondent à ces critères, la demande sera satisfaite, partiellement ou entièrement
- si la demande est satisfaite, une allocation compensatoire sera attribuée.

Cette hypothèse correspond à l'idée que, dans la mesure où les pronoms apportent une information très insuffisante sur ce à quoi ils réfèrent, on cherchera à leur attribuer un référent sur la base soit d'informations déjà connues ou accessibles (inférables) à partir d'informations déjà connues, soit d'informations perceptibles dans l'environnement physique où a lieu la communication. Si l'on en revient à ce qui était dit au début de ce paragraphe sur l'enrichissement de la forme logique dans la théorie de la pertinence, on voit que le processus décrit ici correspond approximativement à la formation d'un contexte en vue de cet enrichissement et notamment en vue de l'attribution de référent au pronom.

Je ne développerai pas davantage ce problème. Je me contenterai de signaler que le recours à de l'information déjà connue, voire l'organisation de cette information sous une forme hiérarchisée quelconque (comme par exemple la création d'un scénario) n'est qu'une des formes que peut prendre l'enrichissement de la forme logique par la voie de la création d'un contexte.

8. Le problème de la cohérence

Le discours authentique est souvent qualifié d'incohérent au grand embarras de certains courants en analyse du discours qui ont pu essayer

d'utiliser les notions de scénarios, de cadres, de scripts ou de plans, en les détournant de leur utilisation dans le domaine de la représentation des connaissances, pour y voir une cohérence pour ainsi dire sous-jacente au discours, dépendante d'éléments implicites supposés appartenir au «savoir partagé».

La notion de *cohérence* est une notion bien difficile à éviter lorsque l'on traite de phénomènes anaphoriques. L'anaphore, en effet, est, aux dires de certains, la manifestation en surface de relations de cohérence entre énoncés, qui, elles, ne sont pas immédiatement repérables. On peut, alternativemement, considérer, comme le fait R. Blass (cf. Blass 1985), que la cohérence profonde est une illusion engendrée par l'existence de la pronominalisation anaphorique.

Blakemore (1987) a pu noter que, dans une théorie minimale de la cohérence, comme celle de R. Blass (son point de vue est semblable à celui de D. Sperber et D. Wilson), parler de représentation des connaissances en termes de scénarios ou de cadres pourrait impliquer un retour à la conception précédente de la cohérence comme une relation profonde entre énoncés:

«Il est généralement admis que l'information encyclopédique dans la mémoire à long terme est organisée en unités ou en paquets. Cette idée, qui trouve ses origines en Intelligence Artificielle et qui a été décrite de diverses façons, (...), a été adoptée par un certain nombre d'auteurs intéressés par l'interprétation du discours. Ainsi, par exemple, van Dijk (...) fait appel à la notion de cadre pour expliquer ce qu'il appelle la «macro-structure des textes» - c'est-à-dire la façon dont chaque phrase individuelle est interprétée dans un texte. Samet et Schank (...) expliquent la cohérence textuelle en terme de script - ou, autrement dit, de structure de dépendance contextuelle.

Sperber et Wilson pensent aussi que les entrées encyclopédiques sont des rassemblements d'informations (*chunks*) qui peuvent être regroupés en ensembles plus larges, et contenir des rassemblements plus petits. Cependant, (...) leur approche du rôle du contexte dans l'interprétation des énoncés est fondamentalement différente des approches basées sur la cohérence que nous venons de mentionner.»

(Blakemore, 1987, 56-57).

Il ne fait pas de doute, à mon sens, que D. Blakemore ait raison de condamner un retour à la conception préalable de la cohérence par le biais des notions de cadres et de scénarios. Mais, par ailleurs, il faut

admettre (ce qu'elle fait, je crois) que les notions de cadres et de scénarios ne relèvent pas, en elles-mêmes, d'une approche du discours en termes de cohérence. On peut en faire cet usage, mais ce n'est pas, et de loin, le seul service qu'elles puissent rendre.

Je crois donc que l'on peut, sans en revenir à une conception de la cohérence que je juge (comme D. Blakemore, R. Blass, D. Sperber et D. Wilson) erronée, utiliser les notions de cadres et de scénarios, dès lors, justement, qu'on ne s'en sert pas pour établir artificiellement la cohérence d'un discours, mais pour aider à la création du contexte nécessaire à l'interprétation des énoncés.

9. Comment détermine-t-on le référent parmi tous les référents possibles?

La réponse à la seconde question de B. Fradin¹ passe de nouveau par la théorie de la pertinence. Si la première question, en termes de pertinence, pouvait se comprendre comme *de quelle façon peut-on construire les différents contextes susceptibles de permettre l'attribution d'un antécédent à une anaphore pronominale non liée dans un énoncé?*, la seconde peut se comprendre comme *comment choisit-on parmi tous ces contextes celui qui permettra d'attribuer à cette anaphore pronominale le référent qui optimisera la pertinence de cet énoncé?*. On notera que cette question en termes de pertinence peut se ramener à la question suivante: *comment choisit-on le contexte qui optimisera la pertinence de l'énoncé?*. Je rappellerai d'abord la réponse que donne la théorie de la pertinence à cette question avant d'indiquer comment la ou les assumption(s) contextuelle(s) qui serve(nt), pour un énoncé avec anaphore libre, à attribuer un antécédent à cette anaphore libre, sont choisie(s).

On se rappellera que dans la théorie de la pertinence, il y a un principe fondamental, le principe de pertinence. La pertinence est une notion comparative, susceptible de degrés et que l'on peut définir de la façon suivante:

- (i) *plus un énoncé nécessite d'effort pour son interprétation, moins cet énoncé sera pertinent;*

¹ Conçue comme le choix parmi l'ensemble des référents possibles d'un référent qui, dans le cas d'une communication idéale se trouve être celui qu'intentionnait le locuteur.

(ii) *plus un énoncé fournit d'effets¹, plus il est pertinent.*

Ainsi la notion de pertinence est proche, on le voit de la notion de *rendement*². Le principe de pertinence se borne à indiquer que l'énoncé produit par le locuteur était le plus pertinent possible dans les circonstances. La généralité de ce principe a une conséquence: tout, dans le système interprétatif fonctionne automatiquement de manière à optimiser la pertinence de l'énoncé. Ainsi, si le recours aux informations trouvées sous l'adresse des différents concepts que contient la forme logique des énoncés permet la constitution de plusieurs contextes, c'est sur la base du principe de pertinence que se fera la sélection du contexte qui optimisera la pertinence de l'énoncé. Telle est donc la réponse que donne la théorie de la pertinence à la question *comment choisit-on le contexte qui optimisera la pertinence d'un énoncé?*

Ce processus de sélection du contexte le plus efficace pour l'optimisation de la pertinence de l'énoncé ne se fait pas uniquement par le recours au principe de pertinence. Le principe de pertinence opère, bien évidemment, sur la base des informations fournies linguistiquement dans l'énoncé. Ainsi, D. Blakemore a pu montrer (cf. Blakemore 1987) que le rôle des connecteurs pragmatiques (*mais*, notamment) est de contraindre le choix du contexte³. Le problème du choix de la ou des assumption(s) contextuelle(s) qui, dans un contexte (choisi en vue de l'optimisation de la pertinence de l'énoncé), permet(tent) d'attribuer un antécédent à une anaphore libre de cet énoncé est de la même façon contraint par des informations

¹ Ces effets sont de trois sortes: un énoncé interprété par rapport à un contexte peut livrer un certain nombre de conclusions synthétiques sur la base des prémisses que constituent l'énoncé lui-même ainsi que le contexte; un énoncé interprété par rapport à un contexte peut permettre de modifier la conviction, la force, avec laquelle certaines des assumptions qui forment ce contexte sont entretenues; un énoncé interprété par rapport à un contexte peut amener à l'éradication d'une ou de plusieurs des assumptions qui forment ce contexte si cette ou ces assumption(s) sont contredites par l'énoncé et que l'interlocuteur pense que les informations apportées par l'énoncé ont plus de chances d'être vraies que la ou les assumption(s) en question.

² Ce terme, excellent à mon sens, a été suggéré par Jacques Jayez.

³ Cf. Reboul (à paraître c) pour une analyse comparable des opérateurs argumentatifs français, ainsi que Luscher (ici-même) pour un développement de cette perspective sur des morphèmes comme *d'ailleurs et même* et Moeschler (à paraître et ici même) pour l'analyse de *quand même et surtout*.

linguistiques. Ces informations sont, au moins, de deux sortes: elles peuvent d'une part porter sur l'accord en genre et en nombre entre l'anaphorique et son antécédent, et d'autre part sur le nombre et la nature des arguments que peut supporter le prédicat, voire le syntagme nominal où l'anaphorique apparaît comme argument (pour une discussion technique et théorique de ce point, dans le cadre de la théorie générativiste, cf. Higginbotham 1985; pour une discussion du rôle que peut jouer la théorie de J. Higginbotham dans le cadre de la pertinence, cf. notamment Kempson (à paraître)).

Je ne développerai pas plus ma réponse à cet aspect de la question¹. Je voudrais revenir une dernière fois sur l'exemple (4) et indiquer la proximité qu'il y a, à mon sens, entre ce type d'exemples et les exemples de pontage inférentiel décrits par H. Clark (cf. Clark 1977). Un exemple typique de pontage inférentiel, emprunté à H. Clark, est le suivant:

(10) Jean est mort. Son meurtrier s'est enfui.

La notion de pontage inférentiel s'appuie sur la distinction entre information donnée (i.e. déjà connue) et information nouvelle. On remarquera que cette distinction est aussi celle qui a guidé la réponse à la première question, aussi bien que l'hypothèse centrale de cet article, à savoir que lorsque l'analyse linguistique ne suffit pas à l'attribution d'un référent à une anaphore (c'est-à-dire dans tous les cas où le pronom en question est une variable libre dans la forme logique), c'est le système de représentation des connaissances (et notamment le recours à de l'information organisée) qui prend le relais. Je crois donc qu'il est soutenable de dire que les énoncés du type de (4), ainsi que ceux du type de (7), où la connaissance nécessaire à la constitution du contexte n'est pas directement accessible à partir de l'énoncé ou du contexte linguistique sont des exemples d'anaphores où l'attribution du référent se fait par la voie du pontage inférentiel.

10. Conclusion

La conclusion de cet article serait, à mon sens, de noter que les processus inférentiels ont un rôle à jouer non seulement dans les problèmes traditionnellement reconnus comme non strictement linguistiques (en d'autres termes comme pragmatiques), mais également

¹ Le problème de l'interprétation pragmatique de l'anaphore pronominale dans le cadre de la théorie de la pertinence est développé dans Reboul (à paraître b).

dans des problèmes conçus généralement comme linguistiques au sens propre du terme (c'est-à-dire comme morpho-syntactiques, syntaxiques ou sémantiques)¹.

Bibliographie

- BLAKEMORE, D. (1987): *Semantic constraints on relevance*, Oxford, Basil Blackwell.
- BLASS, R. (1985): «Coherence, cohesion and relevance», Londres, University College, manuscrit.
- BROWN, G. & YULE, G. (1983): *Discourse analysis*, Cambridge, Cambridge U.P.
- CLARK, H.H. (1977): «Bridging», in JOHNSON-LAIRD, P.N. & WASON, P.C. (eds.): *Thinking: Readings in Cognitive Science*, Cambridge, Cambridge U.P., 411-420.
- DUCROT, O. & TODOROV, T. (1972): *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Le Seuil.
- FODOR, J. (1983): *Modularity of Mind*, Cambridge, Mass., M.I.T. Press.
- FRADIN, B. (1984): «Anaphorisation et stéréotypes nominaux», *LINGUA* 64, 325-369.
- FRADIN, B. (1986): «Pragmatique et constitution de la signification lexicale», *CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE* 7, 115-134.
- HIGGINBOTHAM, J. (1985): «On semantics», *LINGUISTIC INQUIRY* 16, 547-593.
- KEMPSON, R. (à paraître): «On the interface of grammar and cognition: the principle of full interpretation», in KEMPSON, R. (ed.): *Mental Representation: the Language Reality Interface*, Cambridge, Cambridge U.P.

¹ Pour une généralisation de ce point de vue en ce qui concerne l'attribution de référents aux anaphores pronominales, cf. Reboul (à paraître b).

- KRIPKE, S. (1972): *Naming and necessity*, in Davidson, D. & Harman, G. (eds.): *Semantics of Natural Languages*, Dordrecht, Reidel, 253-355.
- MEHLER J. & DUPOUX, E. (1987): «De la psychologie à la science cognitive», *LE DEBAT* 47, 65-87.
- MILLER, G.A. (1977): «Practical and lexical knowledge», in JOHNSON-LAIRD, P.N. & WASON, P.C. (eds.): *Thinking: Readings in Cognitive Science*, Cambridge, Cambridge U.P., 400-410.
- MINSKY, M. (1977): «Frame-systems theory», in JOHNSON-LAIRD, P.N. & WASON, P.C. (eds.): *Thinking: Readings in Cognitive Science*, Cambridge, Cambridge U.P., 355-376.
- MOESCHLER, J. (à paraître): «Pragmatic connectives, argumentative coherence and relevance», *ARGUMENTATION*.
- PUTNAM, H. (1975): «The meaning of «meaning»», in GUNDERSON, K. (ed.): *Language, Mind and Knowledge*, Minnesota Studies in the Philosophy of Science, vol VII, Minneapolis, University of Minnesota Press, 131-193.
- REBOUL, A. (1986): «L'interprétation des énoncés de fiction», *CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE* 7, 27-42.
- REBOUL, A. (1988): «Les problèmes de l'attente interprétative: topoi et hypothèses projectives», *CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE* 9, 87-114.
- REBOUL, A. (à paraître b): «Pragmatique de l'anaphore pronominale», *SIGMA* 12.
- REBOUL, A. (à paraître c): «Opérateurs argumentatifs et spécification de l'inférence», in RACCAH, P-Y. et al.: *Argumentation, sémantique et intelligence artificielle*, Bruxelles.
- REBOUL, A. (à paraître a): «Résolution automatique de l'anaphore pronominale», in *Actes du 3^e cycle de Linguistique française de Suisse romande*, Berne, Peter Lang.
- REICHLER-BEGUELIN, M-J. (1988a): «Normes et textualité. Les procédés référentiels considérés comme déviants en langue écrite», in SCHÖNI, G., BRONCKART, J-P. & PERRENOUD, P. (eds.): *Normes et*

activité langagièrre; La langue est-elle gouvernable?,
Neuchâtel/Paris, Delachaux et Niestlé.

REICHLER-BEGUELIN, M.-J. (1988b): «Anaphore, cataphore et mémoire discursive», *PRATIQUES* 57, 15-43.

SCHANK, R.C. & ABELSON, R.P. (1977): «Scripts, plans and knowledge» in JOHNSON-LAIRD, P.N. & WASON, P.C. (eds.): *Thinking: Readings in Cognitive Science*, Cambridge, Cambridge U.P.

SCHMALE-BUTON, E. & SCHMALE, G. (1984): *Conversations téléphoniques*, Bielefeld, Université.

SPERBER, D. & WILSON, D. (1986): *Relevance: Communication and Cognition*, Oxford, Basil Blackwell.